

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 1^{er} décembre 2015

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la Commune

Membres présents : Mme Maryse BEYER, Mr Yves COURNE, Mme Sylvie BERSON, Adjoint
Mmes Nathalie BEDIER, Carine GERMOND, Chantal LOUAISIL, Mr Franck
POIRIER, Mr Anthony SABIN

Membres excusés : Mrs François HAREL et Mr Nicolas SIMON qui donne procuration à Maryse
BEYER

Membres absents :

Secrétaire de séance : Maryse BEYER

Ordre du jour

- 1- Lecture du compte rendu précédent
- 2- Schéma départemental de coopération intercommunale de la Mayenne
- 3- Complémentaire santé du personnel communal
- 4- Frais kilométriques des agents communaux
- 5 -Tarif des salles
- 6 - Tarif des concessions du cimetière
- 7 - Contrat SPA
- 8 - Tarif des piquets de clôture
- 9 - Achat d'un désherbeur thermique
- 10- Questions diverses

21 h 00 mn ouverture de la séance

1 – Lecture du compte rendu du précédent conseil

[Accepté à l'unanimité](#)

2 – Schéma départemental de coopération intercommunale de la Mayenne

Après lecture du projet et des compte-rendu de réunions.

[Le projet est rejeté à la majorité](#)

3– Complémentaire santé du personnel communal

Cette disposition n'est pas applicable aux collectivités dans le domaine public

4- Frais kilométriques des agents communaux

Monsieur RENONCE a fourni un état détaillé de ses déplacements ainsi que Madame LOUIN. Il a été décidé d'appliquer le barème kilométrique en vigueur par rapport à leurs véhicules personnels soit 0,39 € du km pour Mr RENONCE, et 0,32 € pour Mme LOUIN (contact sera pris par le Maire avec Mr HEUZE maire de La Rouaudière par rapport au mi-temps de Mme LOUIN)

[Accepté à l'unanimité](#)

5- Tarif des salles

Le tarif de location du Foyer Rural reste inchangé.

La salle des Associations peut être louée pour un prix de journée de 40 € plus 20 € de chauffage en période d'hiver. Les modalités et conditions de location sont identiques à celles du Foyer rural.

[Accepté à l'unanimité](#)

6- Tarif des concessions

Le tarif reste inchangé

[Accepté à l'unanimité](#)

7 – Contrat SPA

Le contrat présenté par la SPA est de 0,30 par habitant donc un coût pour la commune de 81 €

[Accepté à l'unanimité](#)

8- Tarif des piquets de clôture

Les piquets obtenus lors du nettoyage du bois ont été estimés à 1,3m³ pour un prix de 12 € le m³ soit 15 €60

[Accepté à l'unanimité](#)

9 – Achat d'un désherbeur thermique

Le coût à l'achat serait d'environ 180€ mais il y a possibilité d'utiliser celui d'une commune voisine

[Le conseil valide à l'unanimité le prêt](#)

10 – Questions diverses

Mise en place de la crèche : le samedi 12 dans la matinée

Nettoyage de l'Eglise le samedi 19 à 9h 30

Travaux à présenter pour une demande de subvention, le point est fait sur les devis et le conseil décide une réunion pour en délibérer.

Clôture 23 h

Prochaine réunion le jeudi 17 décembre 2015 à 21 H 00